

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 15 octobre 2019

ÉPIDÉMIE DE DENGUE : Mobilisation et vigilance en cette fin d'hiver austral

Du 30 septembre au 6 octobre 2019, 33 cas de dengue ont été confirmés. Malgré l'engagement des services de l'Etat et des collectivités dans les actions de lutte contre la dengue durant l'hiver austral, la circulation du virus s'intensifie, avec une augmentation du nombre de cas signalés. Associées à une dispersion du virus sur le territoire, les conditions météorologiques actuelles qui se rapprochent d'un été austral, favorisent cette circulation virale. L'épidémie se maintient toujours à un niveau un peu plus élevé qu'en 2018, à la même période, et 14 communes sont, à présent, concernées. Dans ce contexte, les autorités sanitaires rappellent donc à la population l'importance de mettre en œuvre les recommandations, au quotidien, pour lutter contre les moustiques.

Situation épidémiologique au 15 octobre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas de dengue signalés a doublé en 1 semaine, passant de 16 à 33 cas, et 14 communes sont, à présent, concernées par la circulation du virus.

Une dispersion du virus sur le territoire ainsi que les conditions météorologiques actuelles, qui se rapprochent d'un été austral, favorisent cette circulation virale.

Les communes de l'ouest et du sud sont les plus touchées : Saint Leu, Saint-Paul, Saint-Pierre, La Possession, Le Tampon, et Saint Louis.

Et de nouveaux cas ont été identifiés dans l'est : Saint-Benoit, Saint-André et Bras-Panon.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE

- Plus de 24 850 cas autochtones confirmés (soit 17 981 cas depuis le 01/01/2019)
- 772 hospitalisations (dont 617 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- 2 395 passages aux urgences (dont 1 920 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- 20 décès, dont 12 directement liés à la dengue. (Depuis le 01/01/2019 : 14 décès, dont 9 directement liés à la dengue).

Rappel : les recommandations pour se protéger contre la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

